

RÈGLEMENT PARTICULIER DES ÉPREUVES (RPE)

Moins de 18 Féminin - Ligue Centre-Val de Loire

[Article 1 - GÉNÉRALITÉ](#)

Nom de l'épreuve	Championnat M18 Féminin
Catégorie	M18
Abréviation	M18F - 18A - 18B
Commission sportive référente	Commission Sportive Régionale
Forme de jeu	6 contre 6
Genre	Féminin

[Article 2 - PARTICIPATION DES GSA](#)

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	21
Compétition nécessitant un droit sportif	Non
Nombre maximum d'équipes ou collectifs par GSA	Pas de limite
Les GSA engagés sont soumis à des obligations DAF régionales	Non

[Article 3 - LICENCES DES JOUEUSES](#)

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueuses	Compétition Volley-ball
Date limite d'homologation pour participer à l'épreuve	Licence validée avec toute participation
Type de licence mutation autorisée	Régionale, Nationale et exceptionnelle
Catégories autorisées	
M18 (2008/2009/2010)	Oui
M15 avec un simple surclassement (2011/2012)	Oui
M13 (2013/2014)	Interdit

[Article 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES ÉQUIPES](#)

Joueuses inscrites sur la feuille de match dans l'équipe	
Nombre maximum de joueuses mutées	3
Nombre maximum de mutations exceptionnelles en plus des autres	2
Nombre maximum de participants	12

Article 5 - CALENDRIER

Jour officiel des rencontres	Samedi
Horaire officiel des rencontres	18h00
Plage d'implantation autorisée	Week-end de la date de la rencontre
Modification d'implantation autorisée	Oui
Délai minimum de la demande	27 jours
Délai de réponse avant d'acceptation automatique	7 jours
Accord de la commission sportive obligatoire	Oui
Validation définitive de modification	20 jours pleins avant la date initiale
Modification de date	Oui
Possibilité de changer de week-end	Oui

Ci-dessous, le lien du calendrier sur le site de la FFvolley :

[M18 Féminine PNF](#)

[M18 Féminines Région Poule A](#)

[M18 Féminines Région Poule B](#)

Article 6 - PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la rencontre	H
Présence des arbitres	H - 60 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H - 45 minutes
Présence marqueur	H - 45 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H - 30 minutes
Tirage au sort	H - 30 minutes
Echauffement au filet	H - 15 minutes
Délai minimum entre deux rencontres en suivant	40 minutes

Article 7 - COMMUNICATION DES RÉSULTATS

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	GSA organisateur
Saisie des résultats sur le site de la FFvolley pour les rencontres du samedi	
Saisie des résultats sur le site de la FFvolley pour les rencontres du dimanche	Avant le dimanche 20h
Adresse d'expédition des feuilles de match papier	
Ligue Centre-Val de Loire de Volley 49 rue Winston Churchill 45800 Saint-Jean-de-Braye	

La feuille de match électronique est fortement recommandée.

La feuille de match doit être scannée avant le dimanche 20h du week-end de la rencontre.

Article 8 - FORMULE SPORTIVE

Trois poules sont réparties : 8 équipes en M18 féminines PNF (18F), 7 équipes en M18 féminines Région poule A (18A) et 6 équipes en M18 féminines Région poule B (18B).

Formule de championnat en matchs "aller" et "retour" pour la poule 18F. Pour les poules 18A et 18B, une première partie en match "aller". Une fois la première phase terminée, les 3 premières équipes de chaque poule se rencontrent en match retour et aller/retour et les 4 dernières équipes de la poule A et les 3 dernières équipes de la poule B se rencontrent en matchs retour et aller/retour.

Article 9 - BALLON

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	Recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition	14
Fourniture de bouteilles d'eau aux participants	En raison des normes sanitaires, chaque participant aura sa bouteille individuelle *
Ramasseurs de balle	Non
Nombre de ballon pour la rencontre	1

* Le GSA recevant doit fournir un accès à de l'eau potable dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité.

Article 10 - ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage pour le ou les arbitres seront à régler par chaque GSA le jour du match.

Un arbitre	21€ par GSA
Deux arbitres	42€ par GSA
Le marqueur	10€ par GSA

Chaque GSA devra payer la totalité du montant de la rencontre à un arbitre qui lui se chargera de verser le montant dû à la table de marque.

Article 11 - FEUILLE DE MATCH

Seule la licence "Compétition Volley-ball" permet l'inscription d'une joueuse sur la feuille de match.

Les autres inscrits : entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre(s), soigneur, médecin doivent être titulaires d'une licence "Encadrant" pour les entraîneurs, arbitre(s), soigneur ou une licence "Encadrement Dirigeant" pour le marqueur.

Le marqueur établit la feuille de match sous le contrôle du premier arbitre et l'enregistrement des équipes doit être terminé trente (30) minutes avant l'heure de début de la rencontre. Les joueurs seront inscrits dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueuses, elle sera déclarée "forfait".

ATTENTION : seules les réclamations portées sur la feuille de match et contresignées par les arbitres pourront être étudiées.